



Logement social et changement de situation

Par **fredbkk**, le **12/11/2015** à **03:38**

Bonjour,rnrnJe vis avec ma concubine dans un logement social de 3 pièces depuis un an, la location est à mon nom. Ma concubine va faire sa vie ailleurs donc je serais seul. Ai-je l'obligation de quitter le logement étant donné que ma situation a changé et peut-être que je ne répond plus aux critères d'attribution ? Que dois-je faire ? Je risque l'expulsion ou pas ?rnrnmerci infiniment

Par **morobar**, le **12/11/2015** à **08:24**

Bonjour,rn[citation] la location est à mon nom.[/citation]rnDonc votre concubine n'existe pas aux yeux du bailleur.rnElle peut partir en Patagonie, il n'a même pas besoin de le savoir.

Par **fredbkk**, le **12/11/2015** à **09:00**

Oups pardon je viens de vérifier elle apparaît dans le contrat de bail en tant que locataire concubine... Merci beaucoup Moribar :)

Par **morobar**, le **12/11/2015** à **10:56**

Cela va changer effectivement l'éclairage de la situation.rnVotre concubine doit donner son congé.rnEt vous, attendez la suite éventuelle.

Par **fredbkk**, le **12/11/2015** à **11:00**

Merci encore, mais si elle ne le fait pas et que je reste dans le logement que va-t-il se passer ? suis-je expulsable ? Quels risques s'il vous plait ?